



Les Roms... les Roms ?

Aider, c'est savoir nommer et écouter

Ahmed Ahkim

Centre de médiation
des Gens du voyage et des Roms

Nous transcrivons
ici l'essentiel de la communication
d'Ahmed Ahkim,
responsable
du Centre de médiation
des Gens du voyage et des Roms
à Namur - Belgique -
à la séance
des « jeudis citoyens »
organisée
par *Ecarts d'identité*,
le 21 mai 2013,
à Grenoble.)

[...] Quand on parle des Roms, il est fondamental de se poser d'abord la question de qui parle-t-on ou qui nomme-t-on ainsi ! Mais permettez-moi d'abord de mettre en exergue deux choses qui sont en lien avec l'importance de cette question. D'abord, et puisque nous sommes dans l'espace Abdelmalek Sayad, j'en profite pour évoquer une notion clé pour comprendre ce qu'il convient désormais d'appeler la « question rom » une notion qui avait été travaillée par Abdelmalek Sayad concernant l'immigration : la notion de « pensée d'État ». Nous pouvons dire que la pensée d'Etat se traduit par les concepts forgés par l'Etat pour catégoriser les populations dans une optique de gestion des populations, des espaces et du temps. Ensuite, et c'est presque une illustration sublime de ce que disait A. Sayad, je ne peux commencer une conférence sur la question rom ici, sans l'évoquer, le fameux « discours de Grenoble ».¹ Discours qui va instituer, renforcer et cristalliser toute la structuration de notre perception de cette population.

Nous avons été très attentifs en Belgique à ce discours et aux événements qui ont suivi. Je crois que ce discours a eu deux conséquences importantes : d'abord d'assimiler, au niveau de l'opinion, des ressortissants français ou européens qui voyagent (les Gens du Voyage)

et des immigrés ou ceux qui sont pris comme tels, et, inversement, d'assimiler les Gens du Voyage français à des immigrés, à des étrangers. Voilà donc ce qui illustre bien à la fois l'importance de la pensée d'État pour la population rom et pour nous, l'absolue nécessité de nous poser le plus objectivement possible « de qui parle-t-on ? ».

Au centre de médiation, nous nous sommes posé cette question dès 2001. Mais nous nous sommes posée à la manière médiatrice, à savoir écouter ce que disaient les gens que nous rencontrions. Au début, dans l'esprit des acteurs qui nous les envoyait, c'étaient des Gens du Voyage, donc nous leur demandions s'ils souhaitaient vivre en caravane, etc. Et, systématiquement, ils nous disaient NON, qu'ils cherchaient plutôt un logement, un emploi, des papiers, etc. Bref, ils nous parlaient de besoins typiques de l'immigration économique classique. Par ailleurs la plupart avaient des difficultés d'expression en français, à la différence des Gens du Voyage belges ou français que nous rencontrions quotidiennement. Et, lorsque nous leur posions la question « qui êtes-vous ? », la plupart du temps, ils répondaient qu'ils étaient Roumains, Slovaques, Bulgares, Tchèques, etc. Rarement ils répondaient « Nous sommes Roms ». Par contre, au fur et à mesure que cette question-là faisait la une de l'actualité, progressivement, l'identité Rom s'est imposée à tous ! Ce n'était donc pas quelque chose d'automatique a priori, mais en lien avec les discours forgés qui les identifiaient socialement. D'où l'importance de cette notion de « pensée construite », et non d'une perception « naturelle ».

Progressivement, pour le Centre de médiation, une certaine définition, la plus objective possible, a commencé à se faire jour. Et si rom, c'est appartenir à une minorité culturelle et linguistique habitant ou en

provenance d'Europe centrale et orientale et plus précisément de cette région que nous nommons les Balkans (région située approximativement entre la mer Adriatique et la mer noire). Et quand on s'intéresse un tant soit peu à cette région, on se rend compte que finalement, c'est une minorité parmi d'autres dans cette mosaïque de minorités que constitue l'Europe centrale. Et peut-être que la spécificité de cette minorité Rom – qui est par ailleurs très diverse en son sein – est le fait qu'elle soit minoritaire partout. La plupart des minorités en Europe centrale sont en effet majoritaires dans un Etat donné. Il en est ainsi par exemple de la minorité serbe en Croatie, des Magyars en Roumanie, de la minorité turque en Bulgarie, ... Toute ces minorités sont majoritaire dans un Etat le plus souvent limitrophe. La minorité rom n'est majoritaire nulle part. Cette précision a son importance à un moment où l'Europe centrale et orientale s'est restructurée socio-politiquement suite à la disparition de l'URSS. Cette restructuration s'est faite la plupart du temps sans possibilité de médiation des intérêts de la minorité rom, au contraire des autres grandes minorités, dont les intérêts sont, au moins en partie, revendiqués voire défendu par les Etats voisins. Nous voyons ici également l'intrication avec ce que A. Sayad appelait la « pensée d'Etat », elle intervient dans la construction des réalités vécues.

Par contre, pourquoi est-ce que cette question se pose de manière cruciale aujourd'hui de ce côté-ci de l'Europe ? C'est évidemment suite à la restructuration sociale, économique et politique de ces sociétés après l'effondrement des régimes communistes dans les années 90. Cette restructuration, c'est en fait une manière de rebattre les cartes du pouvoir administratif, politique et économique et notamment



autour de la nation et autour des cultures qui sont majoritaires. Pas nécessairement dans une intention de discriminer ou d'exclure a priori mais avec le risque qu'elle le devient progressivement (le cas de l'ex-Yougoslavie en a été un exemple funeste).

Une présence ancienne

Concernant plus exactement les Roms, leur présence dans cette région est attestée depuis au moins le 12e siècle, dans ce qui était alors l'empire byzantin. Dans les représentations et dans les imaginaires sociaux, on les voit toujours comme des nouveaux venus, alors que leur présence est aussi ancienne que la plupart des peuples de la région. Comme par exemple les Magyars, c'est une population qui est arrivée approximativement à la même époque, un peuple nomade arrivant d'Asie, mais eux se sont fixés massivement dans la région qui correspond à l'actuelle Hongrie. Si l'on interroge les linguistes, nous apprenons que la langue romani a un corpus terminologique proche du sanskrit, d'où l'hypothèse d'une émigration plutôt venue du nord de l'Inde. Une partie du vocabulaire romani est d'origine perse, arménienne, grecque,... Ces traces forment un parcours qui commence à se préciser et à indiquer les différents pays où ils auraient résidé à

travers le temps. Mais au-delà de ces hypothèses, il faut aussi faire attention, au niveau des représentations, au fait que l'envoyer aujourd'hui cette population à une origine extra-européenne, a pour effet de les rendre encore plus étranges. On ne se pose pas la question pour d'autres, on ne renvoie pas les Hongrois, les Slaves, les Finlandais,... par exemple à leur origine asiatique. Alors que les Roms sont tout aussi ancrés en Europe. Sauf que, comme on continue à les voir comme des nomades, on se pose toujours la question d'où ils viennent.

Par la suite, l'histoire des Roms va plutôt épouser l'histoire de chaque pays ou de chaque région dans les Balkans, qui seront marqués et structurés par la domination de deux empires : d'un côté l'empire austro-hongrois et de l'autre l'empire ottoman (avec une exception, la Valachie, Moldavie et les territoires qui constituent l'actuelle Roumanie). L'évolution des Roms sera différente dans ces deux contextes. L'Empire austro-hongrois aura à l'égard des Roms une politique qu'aucun ne pourra appeler aujourd'hui politique d'«assimilation». Avec la volonté de les considérer comme des sujets de l'empire égaux aux autres sujets, ils seront fixés dans des villages et dans des hameaux par exemple en Hongrie, Slovaquie, Tchéquie,... Ils ne pourront bien sûr pas devenir du jour au lendemain des agriculteurs comme la plupart des sujets de cet Empire... par contre cette fixation leur a fait perdre leurs savoir-faire et les métiers qu'ils exerçaient jusqu'à ce que nomades. Ce qui, sur le plan culturel fut un véritable désastre. A l'inverse, dans l'Empire Ottoman c'est l'exploitation des différences qui va primer dans le cadre d'une politique qu'on qualifierait peut-être

aujourd'hui de « multiculturaliste ». Cette politique va à la fois tenir la population rom à distance mais dans le même temps reconnaître leurs différences et utiliser leurs savoir-faire et leurs compétences culturelles et communautaires. Ils seront par exemple de bons auxiliaires dans l'armée ottomane. L'exception tragique dans cette histoire, c'est l'actuelle Roumanie suite à une décision prise dès le 15e siècle, tous les Roms ont été mis en esclavage. Quasiment du jour au lendemain, toutes les « familles tziganes » (on les appelait ainsi alors) deviennent soit propriété (au sens littéral du terme : des objets appropriés) au service des familles nobles appelés Boyards à l'époque, soit propriété des monastères, soit enfin, propriété de l'État. Cette loi de mise en esclavage des Roms ne sera pas levée avant la moitié du 19e siècle. Donc, une mise en esclavage sur pratiquement quatre siècles. Il est clair que cette période-là de l'histoire des Roms a des conséquences importantes sur la position qu'occupent les communautés roms en Roumanie encore actuellement. C'est très important de se rappeler cela lorsqu'on rencontre des familles Roms de Roumanie parce que, leur histoire n'a pas beaucoup de choses à voir avec les autres Roms, de Tchéquie par exemple ou ceux de Macédoine ou du Kosovo. Donc, derrière le terme Roms, il n'y a pas une réalité floue, globale et unique mais bien une véritable diversité d'histoire et de situation. Toute approche respectueuse des gens se doit de comprendre la singularité et la diversité de chacun tout en reconnaissant une humanité commune.

Nous ne pouvons bien sûr passer sous silence un autre événement marquant et dramatique dans l'histoire des Roms à savoir le génocide massif lors de la Seconde guerre mondiale, ni qu'ils ont fait l'objet, même par la suite, de campagnes de stérilisations

forcées, notamment en Slovaquie. Voilà donc rapidement quelques éléments du cadre historique permettant de situer les Roms. Pour être plus complet, il faut aussi rappeler que, depuis la Deuxième guerre mondiale, il y a eu des migrations Est/Ouest et que la plupart des pays dont proviennent les Roms étaient des pays communistes jusqu'aux années 90, et que les migrations qui se sont effectuées lors de cette période étaient soit des migrations politiques, par exemple les demandeurs d'asile qui avaient fuie la Hongrie en 1956, soit des migrations de travail, par exemple l'immigration économique en provenance de Yougoslavie dans les années 60 et 70. Et, bien sûr avec la chute du mur de Berlin et l'élargissement de l'Union européenne. Les Roms n'étaient pas les seuls à émigrer durant cette période, ils ont émigré comme les Roumains, les Slovaques, les Bulgares, ou les Polonais (rappelez-vous le mythe du plombier polonais il y a quelques années).

Ecouter les uns et les autres

Quand nous avons donc commencé à nous intéresser à cette question au Centre de médiation, nous avons été frappés par quelque chose de surprenant, à savoir que d'emblée, les projets pour lesquels on nous sollicitait tournaient exclusivement autour de 2 questions précises et ce sans avoir brossé un tableau initial de la situation des Roms.

- Ainsi, les questions de mendicité des enfants, et de son corollaire la scolarité des enfants – partant du présupposé que les enfants n'allait pas à l'école chez les Roms- et,
- d'autre part, la question de la criminalité des Roms puisque on partait là encore du principe qu'elle était plus élevée chez eux que chez les autres.

Or, notre expérience quotidienne avec eux ne confortait pas ces deux hypothèses liées

au statut de l'enfant et à la criminalité, ce qui nous interpellait énormément car nous qui travaillons au quotidien avec les familles Roms en termes d'intervention sociale, éducative et de logement, etc. Et c'est pour cela que nous nous sommes engagé dans une recherche-action avec Jacqueline Fastré (chercheuse dans un autre organisme) afin d'essayer d'analyser la question mais sans préjuger des questions qui allaient émerger, en laissant la question totalement ouverte et en nous adressant d'abord aux familles Roms et aux services et associations travaillant quotidiennement avec celles-ci. Il fallait d'abord les écouter (ce qui est fondamental dans notre approche de médiation). Nous avons évidemment veillé à la diversité des situations : nous avons écouté des familles socialement et administrativement intégrées, d'autres sans-papiers, d'autres demandeuses d'asile, etc. La même démarche a été initiée avec les associations ayant également des profils différents.

Enfin de compte, ce qu'on a mis en évidence, c'est une dynamique intéressante, à savoir que certains voient la problématique posée par les populations Roms uniquement sous un angle socio-économique, se disant qu'on peut parler finalement des Roms comme des SDF. Ils ont les mêmes problèmes de pauvreté, etc. D'autres pensent que c'est plutôt un problème de racisme ou de discrimination plutôt qu'économique, elles sont victimes d'un racisme historique, légendaire, etc., d'autres encore pensent que finalement leur problème n'est en rien différent de celui de tous les ressortissants européens qui se déplacent en Europe et doivent trouver un travail, un logement, etc., dans un labyrinthe administratif européen où la liberté de circulation concerne les services et les travailleurs mais pas véritablement les citoyens et notamment les citoyens pauvres. Ce que notre recherche a mis en évidence par contre, c'est que ces trois dimensions

sont présentes mais la particularité de la problématique Rom, c'est la simultanéité de ces trois dimensions : extrême pauvreté, racisme et stigmates assumés et complexité administrative. Ces trois dimensions se renforcent chez eux les unes par les autres. Cette dynamique qui articule ces trois dimensions conduit de plus en plus vers une espèce d'identité qui leur est propre. Aujourd'hui, quand on est Rom de Roumanie, on est certes citoyen européen mais on n'est pas vu ou vécu vraiment comme tel. Et donc, progressivement, on ne se comportera pas avec eux comme avec les citoyens européens « modèles ». C'est cela le risque de l'assignation identitaire. Au-delà même des Roumains qui subissent encore certaines restrictions en Europe au niveau du travail, il faut voir les réactions de certains intervenants face à des familles Roms originaires de Slovaquie par exemple dans des services de logement ou de recherche d'emploi. Pourtant la Slovaquie est membre de l'UE de plein droit. Et sans même évoquer des intentions racistes, il faut voir ces réactions, compréhensibles seulement dans le cadre de l'opinion ambiante. C'est ce que nous pourrions appeler une identité assignée, une identité qui n'est pas choisie par les personnes. Ce sont des personnes qui viennent s'inscrire comme Slovaques dans un service mais il leur sera assigné une identité Rom et seront, par exemple, systématiquement renvoyés vers nous ! Alors nous, nous les renvoyons vers ces services en disant que ce ne sont pas des Roms mais des demandeurs de logement par exemple, etc. Et parfois même dans le secteur associatif lui-même (nul n'est indemne de stigmate !). J'avais accompagné comme ça une famille auprès d'une association qui s'occupait des sans-abri, et ils me disaient que ce n'était pas des sans-abri mais des Roms, et je disais que c'était d'abord une famille sans-abri et secondairement Rom et qu'ils ne parlaient

pas d'un besoin en tant que Roms mais d'un besoin en tant que sans-abri ! Et donc nous, nous nous trouvions dans ce paradoxe en tant que « spécialisés » dans la question des Roms à défendre le point de vue que ce sont d'abord des sans-abri qui avaient droit à l'aide qui existait à ce niveau-là !

Une mise hors du droit commun

Donc et pour dire les chose rapidement, depuis 2010 à peu près, il y a un emballage politico-médiatique autour des Roms notamment en France, précédé par le même type d'emballage en Italie en 2008 où une loi d'exception a été votée ; et qui faisait que les Roms (d'ailleurs Berlusconi n'utilisait pas le terme « Roms » mais celui de « Nomades ») se sont trouvés exclus du champ du droit et soumis à une sorte de Commissaire national aux affaires Roms (voilà encore la « pensée d'État »). Et donc, on les sortait ainsi du droit commun pour en faire des sujets d'une loi d'exception. Et, pour relier à mon propos introductif, cette loi incluait aussi les vrais nomades de l'Italie qui eux voyageaient dans des caravanes. Donc ils se sont retrouvés par le même type de confusion et le même type de processus mis hors du champ du droit commun. A propos de ce type d'affolement politico-médiatique, Fabienne Brion, professeur de criminologie à l'Université de Louvain, parle de « panique morale ». Pour elle, ce type d'emballage reflète une sorte de panique morale parce qu'on est en pleine crise d'identité, sociale, culturelle mais aussi politique, on s'acharne de manière très précise sur des presque-« faits divers » qui concernent des populations quasi-infimes.

Une autre notion qui me semble importante pour comprendre la problématique des Roms, c'est la notion de différend avancée par Jean-François Lyotard. Un différend a lieu lorsqu'un conflit qui oppose deux acteurs ou deux parties s'exprime et s'articule dans

les structures, dans l'idiome ou dans le langage d'une des parties. Et, du coup, la structuration de ce conflit devient telle que le dommage dont souffre la victime devient totalement inexprimable. Je pense que cela peut expliquer le paradoxe qui fait que nous savons tous que les Roms sont victimes (les rapports internationaux confirment cela plusieurs fois par an), et pourtant, dans chaque situation concrète, nous ne pouvons pas voir dans les Roms une victime, y compris lorsqu'on voit une femme qui tend la main et mendie ! Au contraire, on y voit quelqu'un qui agresse, et qui agresse au minimum la tranquillité du passant !

Et enfin, la dernière chose que je mentionnerai et qui fait boucle également avec ce que je disais au début, c'est que la confusion que l'on fait constamment entre les Roms et les gens du voyage (mais je ne me place pas ici sur un plan anthropologique et des liens historiques et linguistiques entre les deux, mais sur un plan synchronique), et si l'on prend les situations des individus et des familles, nous constatons qu'il n'y a quasiment aucune similitude entre les deux, ni sur le plan administratif ni sur le plan des modes de vie, etc. Par contre, cette confusion a des conséquences très concrètes : de considérer les Roms comme des Gens du Voyage ou des nomades, et inversement de considérer les gens du voyage comme des étrangers ou des immigrés. Cet amalgame conduit à des estimations systématiquement la condition dramatique de leur situation. Un exemple ? Les bidonvilles majoritairement habités par des Roms ne sont pas nommés « bidonvilles » mais « campements »... Je pense donc que cette confusion sémantique a un effet dévastateur. Sur les Roms bien sûr mais aussi sur les politiques mêmes et évidemment sur le travail social. Or, les Roms n'ont pas vocation à vivre dans des campements ou des bidonvilles ! Quand on

leur pose la question, la plupart ce qu'ils veulent ce sont des logements, du travail, etc.

« Que faire ? », et notamment quand on est travailleur social. Je pense que la première chose qu'on doit chercher à savoir, au-delà du background des connaissances générales sur l'histoire, etc., c'est la nationalité, leur parcours individuel et familial, leur situation administrative concrète.... Ce sont des dimensions qui peuvent aider réellement les travailleurs sociaux à accompagner les personnes qui s'adressent à eux. Ce sont des clés pratiques, au-delà des confusions liées aux catégories floues médiatique-administratives...

Réactions aux échanges et aux questions posées

– Des clarifications d'abord. Je n'ai pas dit que les Roms n'ont pas de pays. J'ai dit qu'il n'y avait pas de nationalité Rom attachée à un Etat rom, ce qui ne veut pas dire que les Roms n'ont pas de nationalité. Au contraire, ils ont tous une nationalité et ils y tiennent. C'est très important car la nationalité détermine les droits auxquels chacun a accès, en tant que citoyen d'un pays, en tant qu'étranger mais ressortissant européen et cela dépend de quel pays de l'Union européenne, en tant que ressortissant étranger extra-européen, etc. Cette question est fondamentale sur le plan du travail au quotidien.

– Quelqu'un a dit qu'on ne trouve pas les mots parfois pour désigner des logiques de vécus des populations Roms. Cela renvoie à l'évocation que je faisais de la notion de différend utilisée par J.-F. Léautard. A savoir que ce qu'ils vivent dans la structure actuelle de la situation, la manière dont les globalise dans les discours comme s'ils agissaient tous de la même manière et qu'ils avaient tous le même comportement, la même vision du monde, la même situation administrative,

etc. c'est l'intégration dans nos discours de ce différend. Ce sont donc les rapports que nous entretenons avec eux qui sont importants, les rapports que l'administration, les médias, l'opinion publique entretiennent avec eux, tout cela fait que ce qu'ils vivent est effectivement indicible. C'est le propre du différend justement. D'où l'importance de l'écoute. Dans l'écoute, il y a des choses qui s'insinuent, on commence à mieux comprendre les logiques par ce qu'ils disent tout comme par le silence lui-même. Le silence est significatif quand on sait l'écouter. Par exemple, la question de la mendicité des enfants qui a été évoquée ici comme une incompréhension dans la logique de la politique publique de la protection de l'enfant. Si nous écoutons ce qu'ils nous en disent eux-mêmes, ils nous disent que dans l'état actuel de leur situation, leurs enfants ils ne les lâchent pas ! Et on observe effectivement que les enfants sont partout avec eux. Je suis toujours surpris personnellement que dans les permanences sociales que nous organisons ou dans toute démarche administrative, ou même dans une conférence, les enfants sont toujours avec les parents, toute la famille vient. Et ça, c'est quelque chose d'important qu'il faut peut-être essayer de comprendre sur le plan psycho-social. Personnellement je le relie à la question du stigmate. Quand on parle du stigmate, on parle d'un discrédit. Celui qui en a parlé le mieux c'est Ervin Goffman. Pour lui, le stigmate est un discrédit profond et durable jetant ceux qui en sont porteurs hors du monde des normaux. Et c'est tout à fait le cas des Roms. Il suffit de dire « Rom » pour immédiatement voir rémerger les clichés d'une population anormale et marginale.

– Le stigmate terrorise l'identité concernée que ce soit sur le plan individuel ou sur le plan collectif. C'est un phénomène social et non individuel. C'est un système de relations

qui fait que les perceptions se renforcent, parfois malgré nous.

– Alors comment est-ce qu'ils vivent avec ça ? Nous n'arrivons pas à bien le saisir et à mettre des mots dessus. Mais comprendre comment cela fonctionne au niveau des rapports sociaux, c'est déjà important. Qu'ils tendent la main pour faire la manche ou qu'ils travaillent dans un super-marché, dans un bureau ou une usine, ils sont et ils savent qu'ils sont stigmatisés. Donc, c'est une situation qui n'est pas effectivement facilement exprimable.

– La question des différentes appellations : Roms, Tziganes ; Romanichels, Gitans, etc ? Ces appellations recouvrent des réalités qui peuvent être parfois très différenciées à travers l'histoire. Il faut dire également que leurs usages ont correspondu à des rapports sociaux précis par endroits, parfois stigmatisants justement. L'utilisation peut être péjorative, neutre voire même parfois positive selon la période de l'histoire, le lieu, les contextes, ... Cependant, depuis approximativement les années 90 et surtout les années 2000, au niveau des institutions internationales et notamment européennes, et de plus en plus au niveau des États nationaux, le terme « Rom », tend à supplanter tous les autres et désigne aujourd'hui l'ensemble des groupes. Autrement dit, les gens du voyage de la région d'ici, on va les mettre dans la même catégorie que les Roms de tel village de Roumanie ou de Slovaquie ou de Bulgarie et qui eux, j'insiste, ne vivent pas en caravanes. Cette usage élargit et renforce les confusions sur le plan administratif, sur le plan des réalités sociales et même sur le plan du travail social. Depuis deux ans, les États nationaux doivent par exemple remettre leurs plans d'inclusion de ces populations et on risque bien d'entretenir ces confusions en mettant sur le même plan les problèmes des terrains pour l'habitat mobile par exemple



les questions administratives et d'intégration proches de ce que vivent les sans-papiers.

– On peut parler sur le plan culturel de communautés Roms ou plus largement minorités Roms ou de familles Roms et essayer de trouver à la fois ce qu'elles partagent de par l'histoire, la langue, etc. Mais je pense que pour ce qui concerne le travail social en tant que tel, il faut revenir et s'appuyer sur le principe de réalité, ce qui ne va pas dire nier la dimension culturelle, mais plutôt essayer d'articuler le social et le culturel. Cela veut dire par exemple qu'au lieu de définir soi-même de quoi est-ce qu'ils auraient besoin, en tant que Roms par exemple, chercher plutôt à partir de leur demande, c'est-à-dire de leur poser la question « Que demandez-vous ? ». Ce passage du besoin à la demande, est un passage de l'objet (tel que je peux le construire par exemple dans ma tête) au sujet concret, notamment la famille telle qu'elle se définit là devant moi. C'est dans ce passage là que peut se définir une relation d'aide concrète que ce soit au niveau du logement, de l'éducation, de l'emploi, etc. Ce n'est pas un accompagnement d'une communauté, c'est une aide aux personnes. C'est une approche pragmatique et on constate dans

notre Centre en tout cas que c'est plus efficace de fonctionner comme ça. Parce qu'une approche communautaire aux niveaux socio-professionnels par exemple renforce le plus souvent le stigmate et l'exclusion.

– C'est pour cela par exemple que nous sommes à notre niveau très réservés sur la politique proposée pour les Roms en terme de « villages d'insertion ». Je ne suis pas sûr que ce soit la bonne réponse de regrouper les Roms de cette manière. Nous préconisons nous des solutions individualisées par familles et, à la rigueur pas très différentes des solutions pour les SDF plus généralement. L'approche communautaire peut être importante par contre quand elle traite l'expression culturelle et vise la transformation des stigmates (mendiants, délinquants, etc.). Pourquoi pas des projets d'expression et de promotion culturelle par exemple. Après tout c'est bien ce que l'on fait quant il s'agit de la promotion de la francophonie ou de la promotion de telle ou telle culture régionale.

– Il me semble important également d'éviter la surexposition de ces communautés en tant que telles, même à travers des compagnes de lutte contre leur discrimination ! Parce que, là encore, il y a le risque de renforcer le stigmate. Nous encourageons plutôt ce qu'on pourrait appeler des démarches de partage de récits parce que c'est cela qui construit les identités positivement les unes avec les autres. C'est ce qui permet d'apprivoiser les identités différentes respectivement et à voir l'autre tel qu'il est et non pas seulement à travers ce qui nous interpelle négativement, mais aussi ce qui peut nous surprendre positivement.

– Nous avons aussi beaucoup de choses à apprendre des Roms : la manière dont les adultes s'adressent par exemple aux enfants, sans les infantiliser ; la manière de

construire une solidarité familiale ; la force intérieure pour résister à des conditions de vie pénibles, au rejet et à des conditions de crise extrême, etc.

Donc, ce sont ces renversements qu'il faudrait arriver à établir. La difficulté étant évidemment de faire abstraction ou de désapprendre ce que nous avons « appris » sur « eux » de manière erronée. Mais cela s'appelle savoir écouter ! n

1. Ndlr : discours prononcé par Nicola Sarkozy le 30 juillet 2012 à Grenoble, suite à deux événements : la mort d'un braqueur tué par la police le 16 juillet 2010 dans le quartier Villeneuve à Grenoble, et la mort d'un autre jeune homme de la communauté Gens du voyage par les gendarmes qui tentait de forcer un barrage à Thésée, dans le Loir-et-Cher.

L'accès aux soins sans conditions

Entretien avec **Le Docteur Robert Allemand** Médecin du Monde, CASO, Grenoble

Les CASO : Ouverts à toute personne en difficulté d'accès aux soins, sans rendez-vous, les CASO mobilisent des équipes pluridisciplinaires qui accueillent les patients sans imposer de contraintes, les soulagent de leurs maux en adaptant les pratiques médicales aux patients et travaillent avec eux à la récupération de leurs droits pour accéder au dispositif public de soins

- Ecarts d'identité : Bonjour Mr Allemand. Vous accueillez ici beaucoup de personnes ayant des problèmes de santé. Quel type de population recevez-vous ?

- Robert Allemand : 93% des patients qui viennent ici sont de nationalité étrangère. À part les étrangers en visa touristique pour une durée inférieure ou égale à 3 mois, que nous ne prenons pas en charge, on peut distinguer essentiellement deux grandes catégories administratives de personnes d'origine étrangère : celles qui demandent l'asile et celles qui demandent une carte de séjour pour plus de 20 raisons possibles (études travail, rapprochement familial, etc.)

Vis-à-vis du droit toutes ces personnes peuvent se trouver dans deux situations :

- soit elles sont en situation régulière, ayant reçu l'accord pour leurs demandes ou

étant inscrites dans une démarche officielle, donc elles bénéficient d'une admission au séjour, même temporaire, et dans ce cas elles peuvent bénéficier de la CMU (Couverture Maladie Universelle) avec Complémentaire en fonction du niveau de leurs revenus.

- soit elles sont dans une situation irrégulière car déboutées de leur demande initiale, soit elles n'ont jamais fait de demande ou alors elles n'ont pas encore pu accéder à la préfecture pour retirer ou déposer leur dossier, et dans ce cas au bout de 3 mois de présence continu en France elles peuvent faire une demande pour bénéficier de l'Aide Médicale d'état (AME)

Ces deux cartes donnent le droit aux bénéficiaires d'accéder au droit commun, c'est-à-dire de consulter un médecin en ville ou à l'hôpital vers lesquels nous les orientons. Il faut hélas

signaler qu'il existe parmi ces praticiens, surtout les spécialistes, un refus de soins à l'égard de ces deux dispositifs (l'obligation d'effectuer le tiers payant et l'impossibilité d'avoir recours au dépassement d'honoraires en sont les raisons).

- E.I. : Je suppose qu'avec ces refus certains patients reviennent vous voir

- R.A. : Nous essayons de les guider vers un autre médecin. Les refus de soins sont signalés à la Métro qui les collecte et en informe les autorités compétentes. Seulement 2 à 3% des gens ayant une de ces cartes sont encore soignés par nous, essentiellement parce qu'ils ont oublié d'en demander le renouvellement ou parce que les soins dont ils ont besoins sont exclus du panier de prise en charge; c'est le cas pour les bénéficiaires de l'AME qui ne peuvent avoir accès à l'optique.